



en

Action

Conseil fédéral
23 et 24 juillet 1999

VOLUME 12 NUMÉRO 8 • JUILLET 1999

Un appel à la SOLIDARITÉ



Les 600 déléguées de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec se sont réunies en conseil fédéral spécial pour faire le point sur le dossier de la négociation et sur les stratégies à mettre de l'avant afin d'atteindre les objectifs prioritaires que les infirmières se sont fixés.



La présidente de la fédération, Jennie Skene, a rappelé aux déléguées que ce qui avait caractérisé la dure bataille livrée par les infirmières depuis le début des moyens d'action, était la solidarité, la cohésion et l'extraordinaire mobilisation.

«La mobilisation des infirmières est très forte et dans ce contexte nous avons la responsabilité, comme déléguées, non seulement de la maintenir mais également de la diriger et de la canaliser vers nos adversaires: le gouvernement et les

associations patronales. Nous n'avons pas le droit d'entrer dans le jeu des patrons et de nous diviser. En ce sens, le Conseil fédéral est le lieu, que nous nous sommes donné collectivement, pour faire des mises au point, des questionnements et pour prendre des décisions. Notre objectif demeure toujours celui de signer une convention collective qui réponde aux priorités des infirmières.

Ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est qu'il n'y a personne au Québec qui ne connaisse les revendications des

infirmières et que la population nous appuie toujours. C'est le gouvernement qui refuse de reconnaître les justes revendications des infirmières.

Face à ce gouvernement entêté, il est important de ne pas mettre en péril l'outil collectif que les infirmières se sont données. Même si le consensus n'a pas été facile lors de ce conseil fédéral, il est important de préserver notre cohésion et notre solidarité car ce sont nos vrais outils pour livrer la bataille.»

DES CHOIX DIFFICILES

Après avoir fait un retour sur ce qui a entouré le rejet de l'entente de principe, les déléguées ont fait le point sur le dossier de la négociation et elles ont discuté de la stratégie à mettre de l'avant pour obtenir du gouvernement Bouchard une convention collective signée qui règle les problèmes vécus par les infirmières. Ainsi, après quelques heures de débats, la délégation a choisi de prendre un temps d'arrêt et de cesser les moyens d'action lourds. Pour la majorité des déléguées, cette décision s'avérait nécessaire pour permettre un réaligement de la stratégie.

Ce choix ne fut pas nécessairement facile, car pour les déléguées, même après 22 jours de grève, la mobilisation était toujours très forte. Mais, il faut ce qu'il faut : avec un gouvernement qui ne veut rien entendre, rien négocier si les infirmières exercent des moyens de pressions dans une situation d'illégalité, avec un rejet massif de l'entente de principe par les infirmières, il était devenu obligatoire de se donner une nouvelle stratégie. Les déléguées ont évalué que les infirmières avaient durement livré bataille et que si les moyens utilisés ne permettaient pas de défoncer le mur dressé devant elles, il s'agissait de le contourner et de se donner une nouvelle

stratégie pour faire bouger le gouvernement Bouchard.

De plus, afin de se garder toutes les portes ouvertes, le Conseil a mandaté l'équipe de négociation pour faire les démarches nécessaires afin que la Fédération s'inscrive dans un processus de grève légale en demandant l'intervention d'un médiateur dans le dossier des infirmières. Les déléguées ont aussi décidé qu'il serait également pertinent de s'adjoindre des ressources extérieures qui pourraient éventuellement donner à l'équipe négociation un nouveau son de cloche au plan stratégique.

Ainsi, au cours de ces deux jours de Conseil fédéral, les déléguées

ont eu à faire le point, à débattre et surtout à prendre des décisions qui feront que les infirmières auront en main une convention collective qui réponde à leurs besoins et qui reconnaisse la valeur de leur travail. En ce sens, devant les établissements de santé, il n'y a peut-être plus de ligne de piquetage, mais la guérilla commence à l'interne. C'est pourquoi localement, si ce n'est déjà fait, les infirmières seront appelées à voter des moyens d'action qui auront des impacts sur l'administration de l'établissement. Lors de ce Conseil, même si les déléguées ont décidé de cesser la grève, elles ont du même coup choisi de poursuivre l'action pour obtenir une convention collective.



UN BREF RAPPEL

Depuis le dernier numéro du FIIQ en Action (diffusé à la suite du Conseil fédéral du 29 juin), le Conseil fédéral s'est réuni les 4, 9, 15, 16 et 17 juillet, de même que les 23 et 24 juillet dernier. Voici, un bref rappel des décisions prises et des actions faites :

4 juillet

C.F. à Dorval, les déléguées ont adopté une résolution quant à la poursuite de la grève, cette position devait être présentée en assemblée générale locale. Elles ont aussi discuté de stratégies en vue de relancer la négociation.

6 juillet

Les infirmières confirment à 93 % la poursuite de la grève.

9 juillet

C.F. à Laval, la délégation a décidé de faire une trêve de 48 heures, après consultation des membres, afin de permettre la négociation.

12 juillet

Les infirmières se prononcent à 93 % en faveur d'une pause de la grève pour 48 heures, soit du mardi 13 juillet à 08 h 00 au jeudi 15 juillet à 08 h 00.



15, 16 et 17 juillet

C.F. à Laval, les déléguées analysent le projet d'entente intervenu à la suite de la négociation faite lors de la pause de la grève et se prononcent à 62 %, pour l'adoption de celui-ci.

21 juillet

L'annonce du rejet de l'entente de principe par les infirmières, 75 % se sont prononcées contre celle-ci.

un rejet massif UN MESSAGE CLAIR

Le 21 juillet dernier, les infirmières de la FIIQ se prononçaient, lors d'un référendum, sur le projet d'entente de principe recommandé aux assemblées générales locales par le Conseil fédéral. 75% des infirmières qui se sont prononcées ont voté contre ce projet. Le taux de participation a été de 63%. Le projet d'entente a ainsi été rejeté par les deux tiers des établissements où la FIIQ est présente.

Par ce rejet, aussi massif et par un aussi grand nombre, les infirmières ont lancé un message très clair aux associations d'employeurs et au gouvernement : « Vos dernières offres sont insuffisantes et nous n'avons plus confiance en vos engagements. »

Le refus du gouvernement de répondre de façon immédiate et concrète aux demandes des infirmières, de même que tous les rendez-vous manqués et les promesses non tenues, font que les infirmières n'accordent plus aucune crédibilité au gouvernement. De la même façon, l'application mesquine des conventions collectives par les employeurs locaux et leur mauvaise foi, maintes fois démontrées, ont miné gravement le lien de confiance qui devrait exister entre les infirmières et leur employeur.

Ce vote exprime également la détermination des infirmières de voir rapidement et véritablement certaines améliorations à leurs conditions de travail, à leurs conditions d'exercice et à leur rémunération.

Cette détermination n'a d'égale que celle du gouvernement qui a refusé, obstinément, de bonifier de quelque façon que ce soit ses offres salariales. La

forte mobilisation des infirmières, l'appui massif de la population, une baisse importante du taux de satisfaction à l'égard du gouvernement ; rien n'y fit, le gouvernement a maintenu sa stratégie basée sur la légalité et le refus de réviser la rémunération sans qu'une étude conjointe sur la relativité n'ait été menée.

Un contenu normatif insuffisant, doublé de la méfiance des infirmières à l'égard de leur employeur et du gouvernement, de même qu'un contenu salarial indéterminé parce que dépendant d'une étude sur la relativité et de négociations ultérieures - à l'automne 1999 - sur les taux généraux d'augmentation : voilà ce qui a amené les infirmières à rejeter le projet d'entente de principe.

Les associations d'employeurs et le gouvernement doivent comprendre que les infirmières, en rejetant ce projet d'entente, ont démontré qu'elles s'attendent à ce que leurs revendications soient entendues. Il appartient désormais aux associations d'employeurs et au gouvernement de bonifier le contenu qui est présentement sur la table, puisque les infirmières le considèrent trop insatisfaisant pour y donner leur assentiment.



FIIQ EN ACTION

VOLUME 12, NUMÉRO 8 • JUILLET 1999

Ce journal est publié par le service Communication-Information.

Publié après chaque instance de la FIIQ, ce journal a un tirage de 22 000 exemplaires.

Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention «Reproduit de la publication FIIQ en Action».

ISSN 0838-4207